



Domiciliation temporaire devenant définitive

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex*

- ✓ <<<Imprimé P2>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Copie du justificatif de la jouissance des locaux où est situé le siège, par tout moyen, au nom du déclarant
- ✓ Chèque de **58.76 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET